

LE PARLEMENT EUROPEEN VA-T-IL RÉELLEMENT SE MOBILISER POUR TOUTES LES PERSONNES PERSECUTÉES DANS LE MONDE ?

Par **Giulio Ercolessi**, Président de la Fédération Humaniste européenne dans Euractiv (<https://www.euractiv.com/section/freedom-of-thought/opinion/will-european-parliament-truly-stand-up-for-all-people-persecuted-worldwide>)

5 décembre 2018

Le rôle de l'envoyé spécial Jan Figel est actuellement en discussion au Parlement européen.

Le 6 décembre, la commission des affaires étrangères du Parlement européen votera un rapport important pour les personnes maltraitées, discriminées ou persécutées pour leurs convictions dans le monde entier. L'enjeu est de savoir si l'UE va agir pour tous ceux dont les droits de l'homme sont violés dans le monde entier, y compris les non-croyants.

Tout a commencé en 2016 après un puissant lobbying de la part de l'Église catholique qui a exhorté l'UE à prendre position contre la persécution des minorités chrétiennes dans le monde. La réponse a été la création du poste d'envoyé spécial de l'UE sur la promotion de la liberté de religion ou de conviction en dehors de l'UE.

Ján Figel, le premier de ces envoyés, ancien commissaire, homme politique slovaque et chrétien convaincu, a été nommé par Jean-Claude Juncker lors d'une cérémonie spéciale au Vatican en présence du pape François. Le ton était donné.

Deux ans plus tard, il n'y a eu aucun rapport ni évaluation sur le travail de l'Envoyé spécial. Les priorités du mandat n'ont jamais été clairement définies malgré plusieurs demandes de députés. Les efforts infatigables des organisations non confessionnelles pour sensibiliser le monde à la réalité des humanistes, athées et libres-penseurs persécutés pour leurs convictions dans le monde entier ont abouti à ce que l'Envoyé spécial leur accorde une attention accrue, du moins en paroles.

Cependant, au niveau politique et en particulier au sein du parti populaire européen, il est encore difficile de comprendre que l'UE ne peut pas seulement se concentrer sur la protection des chrétiens, mais doit défendre également toutes les personnes discriminées pour leurs convictions, religieuses ou non.

Ce manque de reconnaissance a été confirmé lors d'une réunion tenue le 5 novembre par l'eurodéputé polonais PPE (chrétien-démocrate) Andrzej Grzyb, rapporteur d'un rapport demandant le renforcement du mandat de l'Envoyé spécial.

Dans un discours offensant et particulièrement impoli, un membre du groupe de travail du PPE sur le dialogue interreligieux a demandé que le mandat soit limité à la protection des minorités chrétiennes, en insistant sur la nécessité de renforcer les valeurs chrétiennes au niveau européen.

Il s'est même interrogé sur l'utilité de discuter de ces questions avec des non-croyants - «ces personnes qui ne croient en rien».

Partout en Europe et dans le monde, des organisations humanistes, rationalistes, athées et laïques travaillent sur le terrain et avec les décideurs pour bâtir une société meilleure et faire en sorte que tout le monde ait le droit de croire ou non.

Ils travaillent avec leurs bureaux à domicile et plaident la cause des athées, des humanistes et des libres-penseurs en danger en Arabie saoudite, au Bangladesh, au Pakistan, en Mauritanie ou au Soudan. Ils travaillent avec des migrants et des demandeurs d'asile en Europe, s'assurant qu'ils sont hébergés, nourris et traités avec dignité.

Ils travaillent à l'école avec les élèves et les enfants, en leur donnant les outils pour devenir des adultes responsables et critiques. Ils militent pour la non-discrimination et l'égalité, dans le but de faire progresser les droits des femmes et des LGBTI. Ils offrent des conseils humanistes aux habitants des hôpitaux et des prisons et organisent des cérémonies humanistes pour les principales étapes de leur vie.

Rédigé et approuvé par le groupe PPE, le rapport Grzyb, dans sa forme originale, excluait toutes les questions liées aux non-croyants et ignorait complètement le travail des organisations non confessionnelles. Il loue le rôle des églises, des communautés religieuses et des organisations confessionnelles dans de nombreux domaines (consolidation de la paix, lutte contre la radicalisation et action humanitaire) et les invite à collaborer davantage avec les institutions de l'UE.

Maintenant, après d'âpres discussions, il semble que des compromis aient été trouvés pour prendre en compte la persécution des croyants et des non-croyants et pour reconnaître le travail accompli par les organisations humanistes du monde entier. Cependant, les problèmes ne s'arrêtent pas là.

Premièrement, compte tenu d'expériences antérieures, on peut légitimement douter que les intentions soient suivies d'actes.

Par exemple, on s'attendrait à ce que les blogueurs humanistes bangladais poignardés à mort par des groupes islamistes ou emprisonnés pour «blasphème» par leur propre gouvernement depuis 2015 bénéficient de la même énergie que dans l'aide apportée à Asia Bibi (une chrétienne pakistanaise condamnée à mort pour blasphème et menacée par les islamistes) et ses proches pour trouver asile en Europe.

Ce dernier cas a été - et nous les félicitons - défendu par les députés européens Antonio Tajani et Peter van Dalen, coprésident de l'Intergroupe du Parlement européen sur la liberté de religion ou de conviction.

Deuxièmement, le rapport actuellement en discussion à la commission des affaires étrangères du PE prévoit l'institutionnalisation de l'envoyé spécial de l'UE en tant que représentant spécial pour la liberté de religion ou de conviction remplissant un mandat pluriannuel. Un représentant spécial qui, dans l'esprit des rédacteurs, n'aurait pris la parole que pour les minorités chrétiennes.

Même s'il semble maintenant que d'autres convictions ou non convictions soient également incluses - les compromis doivent encore être confirmés par le vote du 6 décembre - nombreux sont ceux qui se demandent pourquoi un représentant spécial devrait se consacrer à ce droit fondamental et pas aux autres.

En particulier, le mandat du représentant, pour que ce poste soit institutionnalisé, doit, à notre avis, inclure explicitement des discriminations fondées sur toute cause possible de non-conformité individuelle avec les pressions et les prétentions de groupes religieux, notamment d'orientation sexuelle et de genre. Et quelle sera la relation entre cette personne et le représentant spécial de l'UE pour les Droits de l'Homme?

À la Fédération humaniste européenne, nous défendons tous les Droits de l'Homme. Bien que cela puisse potentiellement contribuer à aider efficacement certaines personnes persécutées, la nomination d'un représentant spécial se concentrant sur un seul droit de l'Homme semble avoir beaucoup à voir avec l'intention de faire valoir l'affirmation politique des racines de l'Europe.

Au-delà des débats sur les missions d'un représentant spécial, il est capital que les personnes persécutées dans le monde entier pour leurs convictions, leurs attitudes de vie ou leurs différences trouvent systématiquement auprès des fonctionnaires de l'UE une source fiable de soutien effectif, en paroles comme en actes, Chrétiens ou pas.

Alors que les élections européennes approchent, plus que jamais, la Fédération humaniste européenne continuera d'attirer l'attention sur la nécessité impérieuse pour les institutions de l'Union européenne d'être totalement neutres dans leurs relations avec les préoccupations confessionnelles et non confessionnelles.